

GREEN BAY : LA NOUVELLE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

conçue par
et pour les ports

Anticipez les exigences
de demain, valorisez
vos actions d'aujourd'hui.

Les attentes en matière
de performance
environnementale
s'intensifient.

Pour les terminaux à
passagers, il devient
essentiel de disposer d'un
cadre clair pour piloter,
mesurer et valoriser leurs
actions.

La certification
environnementale **Green
Bay** a été créée pour
répondre à ces enjeux.

LA CERTIFICATION GREEN BAY, C'EST :



Un **standard
environnemental**
pensé pour et par les
terminaux à passagers

Un **outil de
pilotage
concret** pour
accélérer
la transition
écologique
**avec vos
partenaires**



Une
**certification
indépendante
et reconnue**
par un
organisme
agréé
**(AFNOR
Certification)**



Une démarche
d'**anticipation des
réglementations
à venir**



Des
économies
grâce à une
meilleure
maîtrise des
ressources

Un engagement
valorisé
auprès de vos
partenaires,
**usagers
et riverains**



POURQUOI S'ENGAGER ?

- Réduisez durablement votre **empreinte environnementale**
- Anticipez **les exigences de demain**
- Gagnez en **reconnaissance** et en **crédibilité**
- **Renforcez votre attractivité** auprès des compagnies et des usagers
- **Optimisez vos consommations et vos coûts**
- **Favorisez l'acceptabilité** de l'activité
- Bénéficiez d'une **certification indépendante** et d'un **référentiel européen**

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION GREEN BAY


1. Étude
environnementale
initiale


2. Mise en œuvre
des critères
opérationnels


3. Audit
de certification


4. Audit de suivi
annuel

Durée
du cycle de
certification
3 ans

REJOIGNEZ LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Pour plus d'informations, contactez **Marianne GARDE**

- ➔ marianne.garde@toulonlaseyne-ports.fr
- ➔ +33(0) 494 228 965 / +33(0) 494 228 080

Le projet Green Bay est cofinancé par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2021 - 2027, avec un financement de **799 840,80€ (FEDER)**

Consultez la norme
AFNOR SPEC 2407

